



BILAN D'ACTIVITÉS 2020

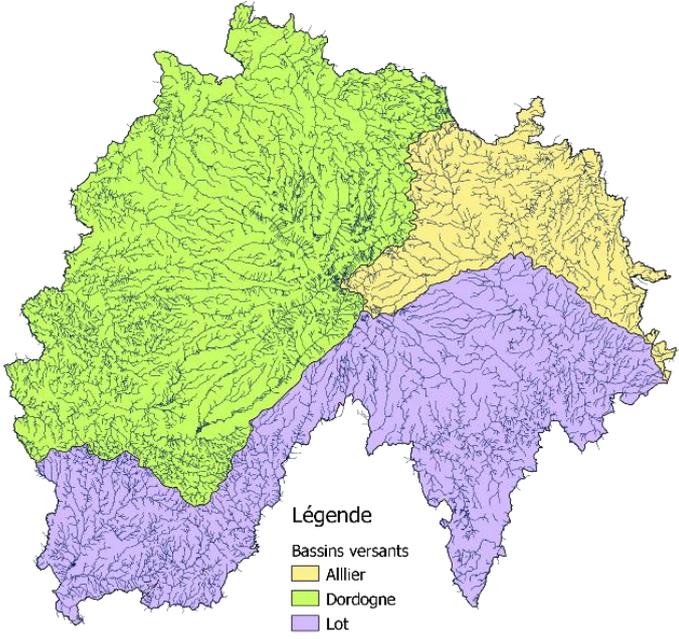


Table des matières

LA PÊCHE DANS LE CANTAL	2
OBJECTIFS ET MISSIONS.....	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
PERSONNEL.....	4
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PÊCHEURS DE 2016 A 2020.....	5
RÉPARTITION DES PÊCHEURS PAR TYPES DE CARTES	5
RÉPARTITION DES PÊCHEURS PAR AAPPMA.....	6
RESSOURCES	6
BILAN 2020	7
COMPTE DE RESULTAT 2020	7
PARTENAIRES FINANCIERS	7
ANIMATION – ÉDUCATION – COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	8
MISSIONS RÉALISÉES.....	8
INFORMATION ET COMMUNICATION	8
MANIFESTATIONS.....	10
SENSIBILISATION	10
ATELIERS PÊCHE NATURE	11
AMÉNAGEMENTS HALIEUTIQUES	12
PARTENARIATS.....	13
CONNAISSANCE, RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	14
CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	14
INVENTAIRES PISCICOLES	14
ÉTUDES SPECIFIQUES	15
ÉTUDE DU COMPORTEMENT DE DEUX POPULATIONS DE TRUITE COMMUNE EN PÉRIODE D'ÉTIAGE.....	15
OBSERVATION DES ÉTIAGES.....	18
SUIVI DE LA REPRODUCTION DES ESPÈCES – TRUITE COMMUNE.....	19
SUIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU	19
RESTAURATION	20
RÉALISÉES EN 2020.....	20
FINANCÉES EN 2020	21
GESTION DES LACS DE 2 ^{nde} CATÉGORIE	23
EMPOISSONNEMENTS.....	23
SUIVI DE LA REPRODUCTION DU SANDRE	23
AVIS TECHNIQUES.....	23
RÈGLEMENTATION ET ATTEINTES AUX MILIEUX	24
RÈGLEMENTATION.....	24
POLICE DE LA PÊCHE	24
OPÉRATIONS DE POLICE	24
PROCÈS-VERBAUX D'INFRACTIONS	25
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	25
PROCÉDURES JURIDIQUES.....	25
CONSTATS D'ATTEINTE AUX MILIEUX	25
ACTIONS DE LA FÉDÉRATION PENDANT LA SÉCHERESSE 2020	25
RÉGULATION DU GRAND CORMORAN	26



LA PÊCHE DANS LE CANTAL



11 000 km de cours d'eau

2 500 ha de lacs

3 Grands bassins versants

Espèces phares

 **Truite**

 **Sandre**

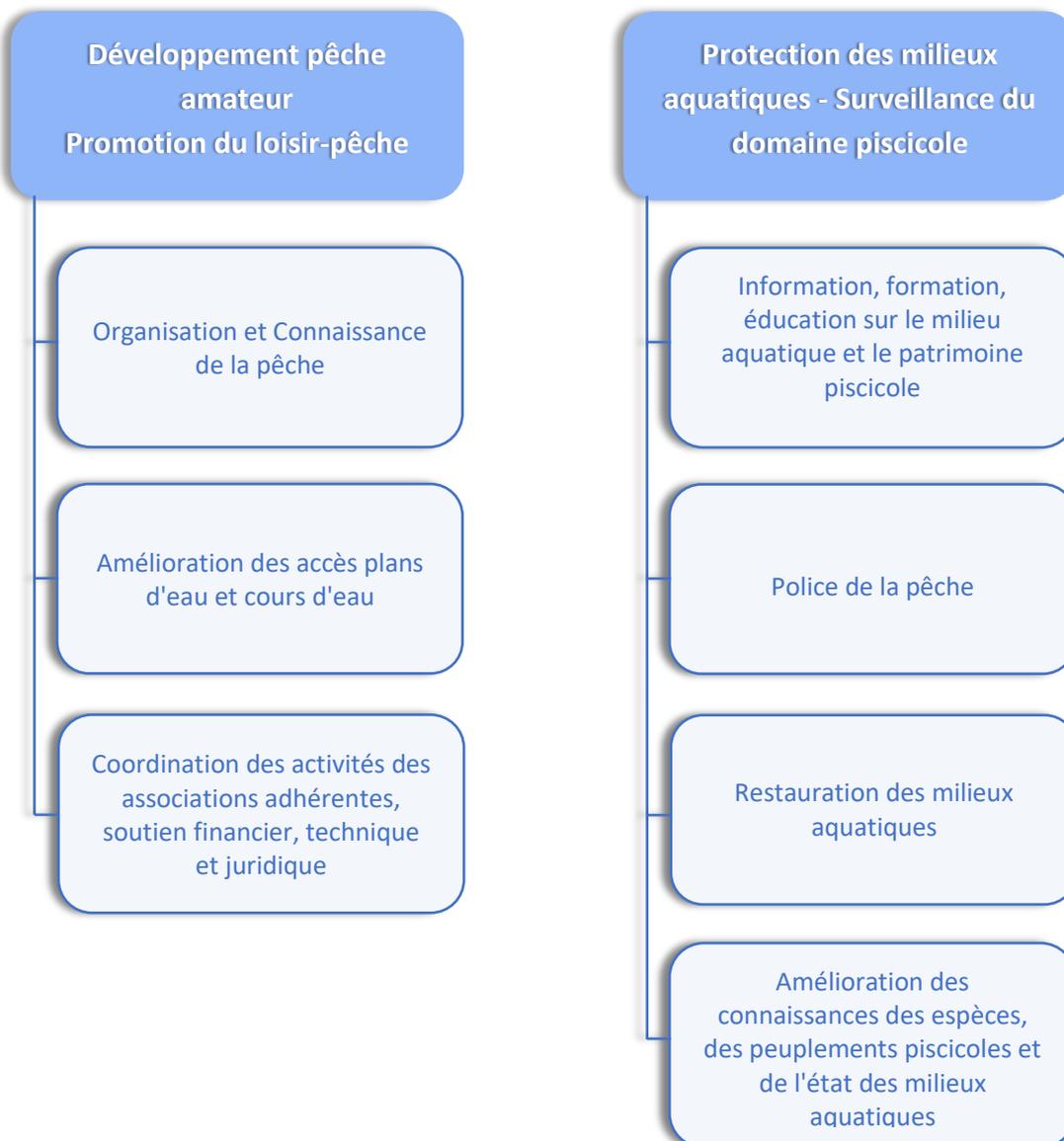
 **Brochet**

 **Carpe**

15 AAPPMA

13 494 pêcheurs

OBJECTIFS ET MISSIONS



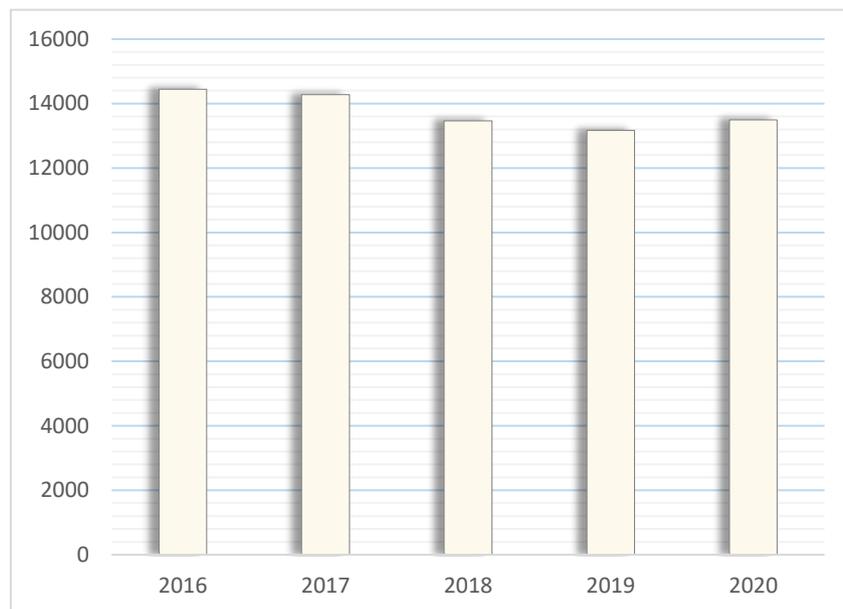
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Marc GEORGER AAPPMA Champs-sur-Tarentaine	Secrétaire Yves TURQUET AAPPMA de Laroquebrou	Administrateur Joseph ESCOUROLLE AAPPMA de Riom-es-Montagnes
Vice-Président Daniel FAJOUX AAPPMA de Pleaux	Secrétaire adjoint Jean-Michel MALEVILLE AAPPMA d'Aurillac	Administrateur Gérard ORTIZ DE PINEDO AAPPMA de Mauriac
Vice-président Laurent DECADI AAPPMA d'Aurillac	Administrateur Christian SINTUREL AAPPMA d'Aurillac	Administrateur Jean-Pierre PAVOT AAPPMA de Murat
Trésorier Julien FOUSSAT AAPPMA de Murat	Administrateur Raymond CORRE APPMA de Champs-sur-Tarentaine	
Trésorier adjoint Jean-Claude CHEMINAT AAPPMA de St-Flour		

PERSONNEL

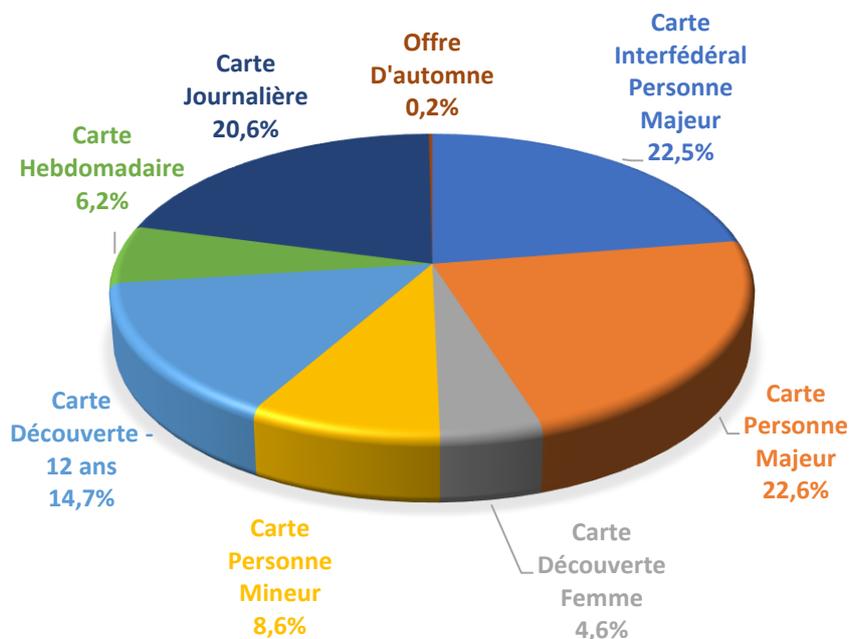
Pôle technique Romain MAX Responsable technique	Pôle développement Jacques CHALIER Responsable développement	Pôle administratif Jacqueline CHALIER Secrétaire
Agnès TRONCHE Responsable technique	Michel SERRE Chargé de développement-Garderie	Estelle VARENNES Secrétaire comptable
	Jean-Marc BANYIK Chargé de développement-Garderie	

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PÊCHEURS DE 2016 A 2020



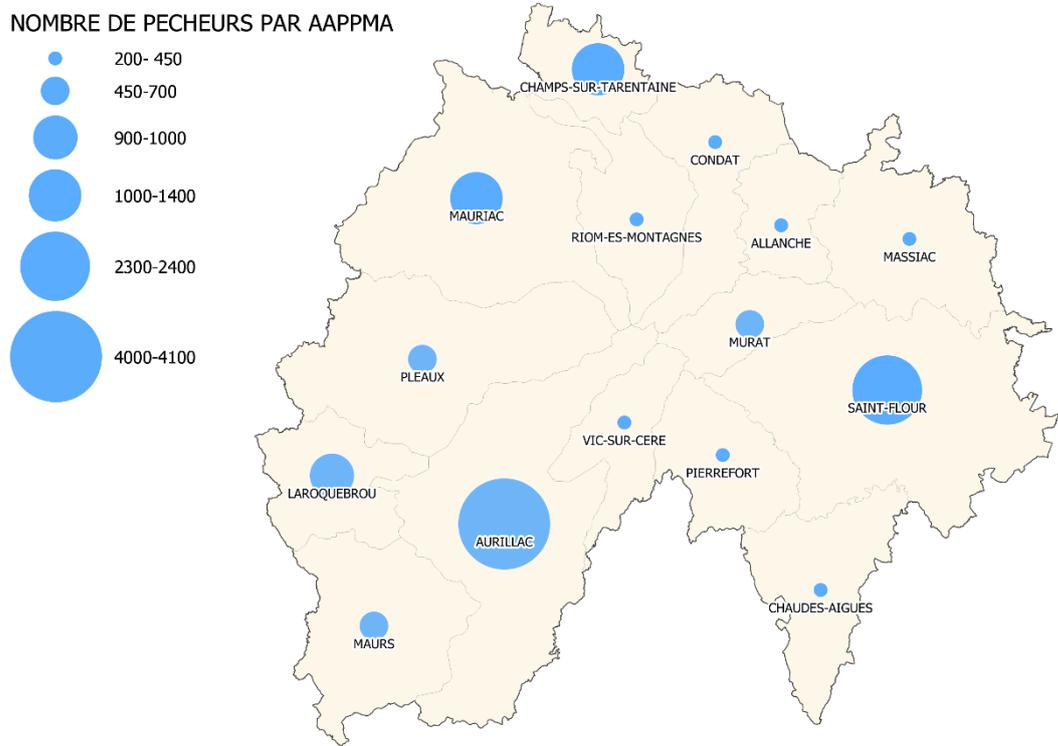
Contrairement à la tendance des quatre dernières années, en 2020 on note une légère hausse du nombre de pêcheurs. Depuis 2018 l'ensemble des cartes est acheté sur internet.

RÉPARTITION DES PÊCHEURS PAR TYPES DE CARTES



En 2020, on relève un total de 13 494 pêcheurs, toutes cartes confondues. Ce chiffre est supérieur à celui de l'année précédente. Les cartes pour personnes majeures couvrent à elles deux presque la moitié de l'effectif total des pêcheurs. Comparé à 2019, on note une nette augmentation des ventes de cartes de pêche journalière et découverte moins de 12 ans et au contraire une diminution des ventes des cartes pour personnes majeures.

RÉPARTITION DES PÊCHEURS PAR AAPPMA



RESSOURCES

BILAN 2020

Actif	2020	Passif	2020
Actif immobilisé	103 907 €	Capitaux propres	962 551
Actif circulant	1 130 281 €	Provisions pour risques et charges	63 374 €
		Dettes	208 264 €
Total général	1 234 189	Total général	1 234 189

COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Charges	2020	Produits	2020
Charges d'exploitation	719 496 €	Produits d'exploitation	804 115 €
Charges financières	1 190 €	Produits financiers	10 376 €
Charges exceptionnelles	13 090 €	Produits exceptionnels	12 397 €
Excédent	93 112 €	Déficit	
Total général	941 975 €	Total général	941 975 €

PARTENAIRES FINANCIERS



Convention annuelle, qui est la déclinaison locale de la convention établit entre la FNPF et EDF. Participe au financement des Ateliers Pêche Nature et à l'étude comportementale des truites en période de sécheresse.



Cette convention a porté cette année encore sur deux points principaux : le fonctionnement et la création d'ateliers pêche nature et la détermination de l'indice poissons rivière pour le réseau de suivi des cours d'eau du département.



Financement de l'étude comportementale des truites en période de sécheresse, et d'un programme d'actions de connaissance, de sensibilisation et de restauration vis-à-vis des espèces et des milieux aquatiques.



Une Convention de Partenariat et d'Objectifs triennale 2020-2022 permet le financement de différents projets menés chaque année par la Fédération : mise en œuvre du réseau de suivi des peuplement piscicoles, travaux de restauration des cours d'eau, étude comportementale de la truite commune en période d'étiage, fonctionnement des Ateliers Pêche Nature.



Partenaire pour la promotion, développement, communication



Partenaire pour la promotion, développement, communication

ANIMATION – ÉDUCATION – COMMUNICATION – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



En raison de la pandémie du COVID-19, certains évènements ont dû être reportés ou annulés.

MISSIONS RÉALISÉES

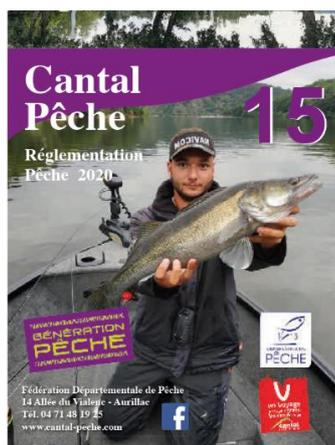
INFORMATION ET COMMUNICATION

Edition de la réglementation

En 2020, la réglementation et le guide de la pêche ont fait l'objet d'une édition unique. La réglementation se trouve dans le nouveau guide de la pêche.

Articles de presse

La presse écrite joue un rôle essentiel pour le développement de la pêche dans le Cantal. La fédération travaille avec plusieurs journaux locaux. Un exemple d'article de presse :



Newsletter

Sous l'égide de l'ARPARA, la Fédération publie une newsletter trimestrielle. Quatre numéros sont sortis cette année en février, avril, juillet et octobre.



NEWSLETTER N°12 - AVRIL 2020
LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE

Edit'Eau
Le mot du président

Au moment où nous écrivons cette lettre d'information, nous connaissons les drames engendrés par la pandémie et le courage de celles et ceux qui luttent et travaillent pour sauver des vies et nous assurer l'essentiel. Notre rôle n'est pas épargné. Il reprendra dès que le Gouvernement donnera son feu vert. Bon courage à toutes et à tous et à bientôt au bord des cours d'eau et lacs du Cantal.

Marie-Georgette
Présidente de la Fédération de pêche du Cantal



Quoi de neuf dans ma fédé ?

Un réseau pérenne de suivi des peuplements piscicoles dans le Cantal !

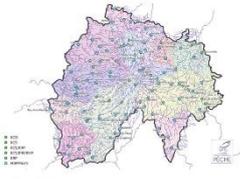
En 2020, la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique structure un réseau de suivi piscicole des peuplements piscicoles sur les cours d'eau du département.

Ce réseau - véritable observatoire de l'évolution des peuplements piscicoles et donc de l'état des masses d'eau dans le futur - comprend 79 stations réparties sur l'ensemble du territoire, complémentaires aux stations pour lesquelles le compartiment piscicole est déjà suivi. Le choix du positionnement de ces stations est lié à différents critères et notamment l'attribution des données ainsi que la représentativité de la masse d'eau.

Des échanges avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les différents partenaires locaux (Département, Syndicats, Collectivités...) ont permis de dessiner ce réseau, avec pour objectif général une meilleure prise en compte des peuplements piscicoles et de leurs évolutions, afin d'adapter les actions à différentes échelles, ainsi que la gestion locale par les AAPPMA et la Fédération.

Ces stations seront étudiées une fois tous les deux ou trois ans, ce qui représentera entre 25 et 30 stations annuellement.

Ce réseau est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Capacité des stations du réseau piscicole de la Fédération

www.cantal-peche.com
04 71 48 19 25
14 Allée du Valenc
15000 Aurillac



FÉDÉRATION DE PÊCHE DU CANTAL
Fédération de Pêche du Cantal

Internet

Le site internet de la Fédération www.cantal-peche.com devait être réactualisé en 2020. Les incertitudes financières liées à la pandémie du COVID 19 ont amené à repousser l'échéance en 2021.

Réseaux sociaux



La Fédération est très active sur Facebook avec de nombreuses publications tout au long de l'année.

5 400 personnes suivent l'actualité de la page.

Reportages télévisés



Norbert Tarayre en février à **Saint Etienne Cantales**



France 3 en mai sur la rivière **La Cère**



Schéma de développement du loisir pêche

La Fédération et les AAPPMA ont continué à mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du SDDLDP :

- Promotion
- Développement
- Communication

MANIFESTATIONS

Carrefour de la pêche et des loisirs

Comme tous les ans, la Fédération était présente pour assurer la promotion du tourisme pêche dans le département au carrefour de la pêche qui s'est déroulé en janvier.



Challenge interdépartemental pêche des carnassiers

Programmé en novembre sur le lac d'Enchanet, le deuxième confinement décrété a entraîné l'annulation de la manche Cantalienne même si 65 équipages étaient engagés.

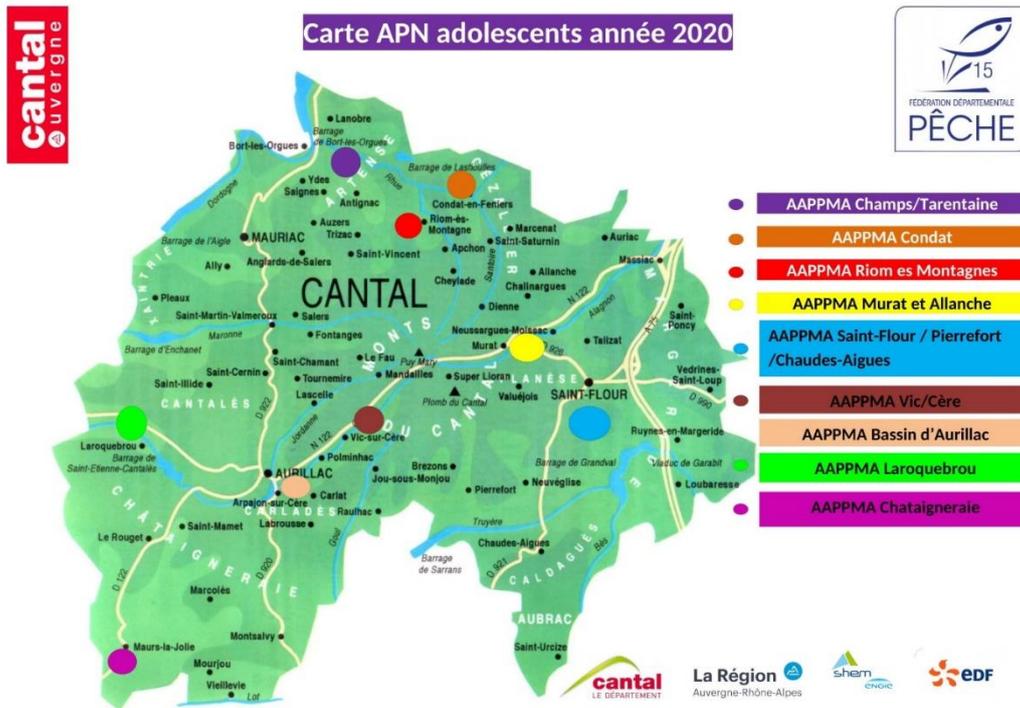
SENSIBILISATION

- Collège Pierre Galery de Massiac : section pêche et étude des milieux aquatiques.
- Lycée agricole Louis Mallet à St Flour : filière Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

ATELIERS PÊCHE NATURE

Les APN sont maintenant présents sur une très grande partie du département, tout en gardant les spécificités des deux types : APN adolescents et APN estivaux.

- APN adolescents : les sorties programmées au printemps ont été annulées à cause de la situation sanitaire. La reprise s'est effectuée en juillet.
- APN estivaux : Le programme prévu s'est déroulé comme prévu. Une nouveauté avec des animations qui se sont tenues au plan d'eau de la Gare au Lioran.





L'APN à destination des adolescents du territoire des AAPPMA vise à leur donner les bases de pratique de toutes les techniques de pêche (truite aux appâts naturels, mouche, pêche au coup, pêche des carnassiers).

L'APN à destination des familles et des touristes non-pêcheurs a pour objectifs, s'inscrivant pleinement dans la politique de développement touristique du département, de proposer une offre touristique supplémentaire et structurée dans les activités nature, faire découvrir les richesses naturelles du département à travers la pêche et enfin promouvoir la pêche comme loisir familial. En partenariat avec les Offices de

Tourisme (pour la promotion) et des moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), 75 après-midis « découverte et initiation pêche » ont été proposées. 1250 personnes (hommes, femmes et enfants) y ont participé.

L'investissement pour mettre en place et faire fonctionner les APN a été assuré par : les AAPPMA, la Fédération, le Conseil départemental du Cantal, EDF, la SHEM, le Crédit Agricole Centre France et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

AMÉNAGEMENTS HALIEUTIQUES

Aménagements halieutiques sur le plan d'eau du Montrozier



Les deux actions effectuées sur le site sont :

L'accessibilité du site par la création d'un chemin d'accès et d'un ponton pour personne à mobilité réduite pour rendre la pêche accessible à un plus grand nombre de personnes. Le coût total est de 4 725,79 €. La participation financière des collectivités piscicoles s'élève à 50 % du projet, complétée par une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes.

La mise en sécurité du plan d'eau de Montrozier. Le projet consiste en la consolidation des clôtures existantes grillagées et à leur extension en contrebas de la digue. Le coût total est de 8 406,38 €. La participation financière des collectivités piscicoles s'élève à 48 % du projet, complétée par une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FNADT de la Vallée du Lot.



Création de passage pour pêcheur sur la Sumène



Les travaux correspondent à la mise en place de passages pêcheurs en bordure de la Sumène sur 9 km de rivière. 40 passages étaient prévus mais les contacts avec les riverains n'ont permis d'obtenir des accords que sur 14 passages. Les fournitures ont cependant été acquises pour la pose de 20 passages, afin de répondre à une éventuelle demande des riverains après la pose des premiers passages. Les passages ont été fabriqués et posés par des résidents de l'IME Les Escloses de Mauriac. Le coût total est de 4 456,32 €. La participation financière des collectivités piscicoles s'élève à 75 % du projet, complétée par une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes.

PARTENARIATS

Convention avec Cantal Destination et les offices de tourisme

Des conventions tripartites de développement du tourisme pêche ont été renouvelées entre la Fédération, Cantal Destination et tous les offices de tourisme.

Adhésion au Fond Commun de Promotion Touristique du Cantal

Depuis 2018 la Fédération adhère au fond commun de promotion touristique du Cantal. Ce fond mis en œuvre par Cantal Destination regroupe une vingtaine d'acteurs du tourisme, publics et privés du Cantal. Cela permet à la Fédération d'être présente ou représentée lors de diverses actions de promotion du Cantal, tels que des salons.



CONNAISSANCE, RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

INVENTAIRES PISCICOLES

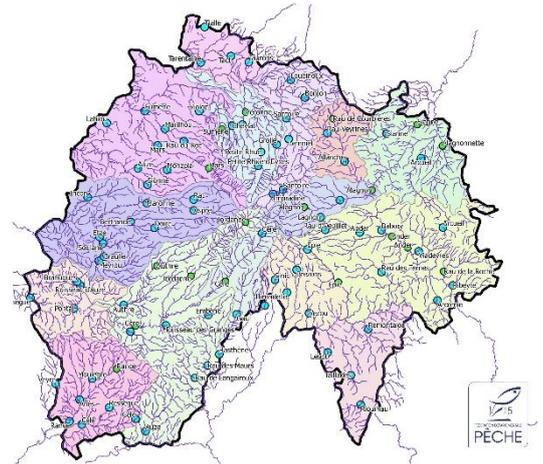
En 2020 se sont **49 pêches électriques** qui ont été réalisées par la Fédération. Celles-ci ont pour objet le suivi de l'état des peuplements piscicoles, la réalisation d'études ou encore le sauvetage préalablement à des travaux par exemple.

En effet, sur ce total 33 pêches revêtaient un objectif de connaissance (réseau de suivi départemental) ou entraient dans le cadre de réalisation d'études particulières, et 16 étaient destinées à sauver le peuplement présent sur des zones affectées par des travaux (réfection de pont, stabilisation de berges...) ou des assècs.

Les inventaires sont réalisés de façon précise suivant un protocole permettant d'estimer les paramètres caractérisant un peuplement et les populations des différentes espèces (densité, biomasse, potentiel de reproduction, recrutement, structure de chaque population, Indice Poisson Rivière, Niveau Biotypologique).



La Fédération gère un réseau de suivi pérenne des peuplements piscicoles des cours d'eau du Cantal. 76 stations, réparties sur l'ensemble du département, représentatives de l'état des cours d'eau, sont suivies tous les 2 ou 3 ans afin d'observer les évolutions à long terme des peuplements piscicoles et donc de l'état des cours d'eau. Ces données, outre le fait qu'elles sont indispensables pour une bonne gestion et une connaissance réelle des milieux, sont également importantes pour caractériser l'état écologique des masses d'eau et orienter les politiques de gestion et d'intervention vers les secteurs en ayant le plus besoin. La mise en œuvre de ce réseau est financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ainsi que la Région AURA.



ÉTUDES SPÉCIFIQUES

- **Bornage de la population d'écrevisse à pattes blanches sur le bassin du Rioumau et de l'Hère :** Prospection nocturne réalisée par 2 équipes sur les cours d'eau du Rioumau, du ruisseau de Grézettes et de l'Hère dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du bassin du Bès. Confirmation de la présence d'écrevisses à pattes blanche sur 4 km du Rioumau et du Rau de Grézettes.
- **Diagnostic piscicole de la Tarentaine et de l'Eau Verte** pour le compte d'EDF en lien avec la gestion des ouvrages hydroélectriques.
- **Diagnosics piscicoles règlementaires** pour le compte de l'exploitant de la microcentrale de Champs-sur-Tarentaine sur la Tarentaine.
- **Réflexion, définition et suivi de débits « réservés de crise » sur le Tact et Le Taurons**, en collaboration avec EDF, afin d'optimiser la gestion de ces débits et de limiter la récurrence et les effets des assecs en période de sécheresse en aval des ouvrages hydroélectriques.

ÉTUDE DU COMPORTEMENT DE DEUX POPULATIONS DE TRUITE COMMUNE EN PÉRIODE D'ÉTIAGE

En 2020, la Fédération a initié une étude novatrice destinée à tenter de comprendre le comportement des individus de deux populations de truite commune lors d'épisode de fort déficit hydrologique. Ces phénomènes étant de plus en plus récurrent sur nos territoires en lien avec les changements climatiques et les pratiques anthropique, il est nécessaire d'améliorer nos connaissances de l'espèce face à ces phénomènes afin d'adapter notre gestion et les actions de restauration futures. Deux cours d'eau ont été ciblés, la Bertrande au fonctionnement hydrologique naturel, et le Tact au fonctionnement hydrologique artificialisé.

Ce comportement a été suivi et analysé lors de l'été 2020 particulièrement sec (déplacement des individus, facteurs déclencheurs, survie, croissance, zones refuges), mais aussi après afin d'observer différents aspects de la dynamique de l'espèce (recolonisation, migration pré et post-sécheresse, reproduction). La Fédération a pris attache du bureau d'étude SCIMABIO, spécialiste reconnu de ce type de suivi.



Afin de suivre ces déplacements, la technologie de radio-identification RFID a été employée.

Sur la Bertrande, 2 stations fixes RFID ont été installées à 1 km de distance. Ce tronçon englobe une portion séchant de manière récurrente ces dernières années en amont, alors que l'aval ne sèche pas malgré des débits très faibles. Ces deux stations fixes, constituée chacune d'un lecteur et de 2 antennes disposées à plat au fond du lit fixées sur des pieux ancrés dans le lit, alimentés pour l'une par des batteries et pour l'autre branché sur secteur (grâce à l'aimable coopération d'un riverain local), enregistrent en continu le passage des truites marquées. L'installation de 2 antennes par station permet de définir le sens de passage des individus (montaison/dévalaison), et également d'assurer leur détection. 5 jours de travail ont été nécessaires pour réaliser cette installation.



Antenne de la station RFID fixe de la Bertrande amont et photographie de l'installation

En parallèle de l'installation, l'équipe technique de la Fédération s'est formée à la mise en œuvre de prospections mobiles qui permettront de déterminer précisément la position des individus marqués au fil de l'étude (couplage avec un GPS). Ce type de suivi peut être réalisé grâce à l'utilisation d'antennes mobiles reliées à un lecteur mobile portable.

A l'issue de l'installation, le marquage des individus a été mis en œuvre avec l'aide des bénévoles des AAPPMA de Pleaux et de Champs-sur-Tarentaine, de l'ARPARA, toujours en lien avec SCIMABIO INTERFACE qui a également formé le personnel de la Fédération à ce type de manipulation. Le marquage a été réalisé en plusieurs étapes :



- Capture des individus par pêche à l'électricité en prospectant les zones les plus favorables des tronçons d'étude,
- Stabulation des individus dans des bacs perforés placés dans le cours d'eau,
- Anesthésie des individus au fur-et-à-mesure de l'avancée du marquage,
- Mesure de l'individu et insertion d'un pit-tag (23, 13 ou 12 mm selon la taille de chaque individu) dans l'abdomen après incision et désinfection à la bétadine (chaque individu dispose ainsi d'un numéro d'identification qui lui est propre).
- Relâche des individus sur leur zone de capture après récupération totale de l'anesthésie.



Capture par pêche électrique, Pit-Tag utilisés pour le marquage et table de biométrie/marquage

Au total ce sont 185 truites communes, âgées de 1 à 5 ans et mesurant de 11 à 32 cm, qui ont été marquées sur les deux sites.



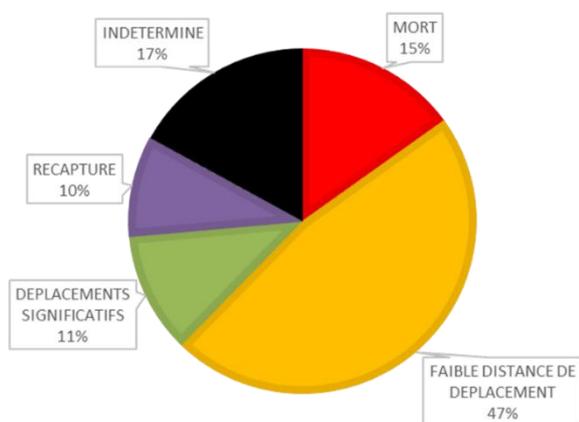
Truites du Tact (gauche) et de la Bertrande (droite)

En parallèle, différents paramètres ont été suivis tout au long de l'été afin de mieux appréhender et comprendre les comportements observés (température sur plusieurs zones de chaque station d'étude, débits, état du lit et des berges, arrivées d'eau...).

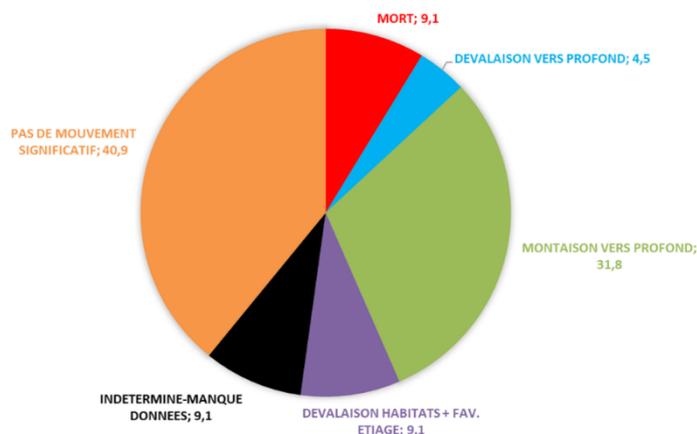
Plus de 1300 données de détection ont été récoltées après avoir réalisé 8 prospections mobiles sur le Tact et 11 sur la Bertrande, ainsi que via les détections par les stations fixes.

Les premières analyses de ces résultats montrent que différents types de comportement sont observés, avec une certaine similarité entre les deux sites d'étude :

% D'INDIVIDUS PAR GROUPES DE COMPORTEMENT OBSERVES



% D'INDIVIDUS PAR GROUPES DE COMPORTEMENT OBSERVES



Types de comportements observés sur la Bertrande et le Tact

On observe notamment qu'une **proportion significative d'individus exercent un comportement de déplacement significatif au plus fort de l'étiage afin d'atteindre des zones apparentées à des zones refuges (refuges thermiques et habitationnels)**. 11% des individus sur la Bertrande et 36,3% sur le Tact ont exercé ce comportement. Ces déplacements sont généralement de l'ordre de 30 à 80 m, avec certains individus se déplaçant de plusieurs centaines de mètres au plus fort de l'étiage, donc à des débits très faibles !

En parallèle, la **majorité des individus ne se déplace que très peu et se regroupent dans les fosses les plus proches de leur habitat printanier** sans changer de succession radier/plat/courant. C'est le cas pour 47% des individus de la Bertrande (considéré pour individus s'étant déplacé de moins de 50 mètres) et 40,9% des individus du Tact (déplacements de moins de 20 mètres).

Les premières conclusions mettent donc en avant différents éléments :

Une nécessité de déplacement dans des conditions de faible débit (thermie, habitats).

Une concentration progressive des individus dans les faciès profonds et au niveau des arrivées d'eau froide.

Une forte vulnérabilité de l'espèce à ces conditions (pas d'anticipation de la rupture d'écoulement par la majorité des individus).

Un Homing post-étiage (retour sur l'habitat initial après l'étiage).

Un fort intérêt pour la survie d'une majorité des individus d'une population de pouvoir conserver les apports d'eau froide, une ripisylve en bon état, et une circulation piscicole possible même à bas débit !

L'analyse terminale est en cours de réalisation, un rapport spécifique sera rédigé afin de communiquer largement sur les résultats auprès des partenaires et des pêcheurs.

OBSERVATION DES ÉTIAGES

En 2020, la Fédération a poursuivi l'observation des étiages sur le bassin de la Dordogne. Plus particulièrement sur 3 cours d'eau du bassin de la Maronne. Le but de cet observatoire est d'améliorer la connaissance sur l'état des cours d'eau en période d'étiage pour faire progresser la gestion et sensibiliser le grand public.



SUIVI DE LA REPRODUCTION DES ESPÈCES – TRUITE COMMUNE



Ce suivi consiste à relever sur une portion de cours d'eau différents paramètres permettant d'évaluer le déroulement de la reproduction de la truite fario (nombre de frayères et surfaces utilisées, surfaces potentiellement favorables à la reproduction).

L'exploitation de ces relevés permet d'estimer et de suivre dans le temps le taux d'exploitation des zones favorables à la reproduction, mais également de connaître l'état du transit sédimentaire indispensable pour régénérer ces zones. De plus, ces observations renseignent sur l'état et la dynamique des populations piscicoles. Ce type de suivi est mis en lien avec d'autres études

réalisées par la Fédération (inventaires piscicoles, suivis thermiques...), soit dans un objectif de suivi de l'état des populations, soit dans un souci d'évaluation de l'effet d'un aménagement ou au contraire de la présence d'un obstacle infranchissable par exemple.

En 2020, la Fédération a réalisé plusieurs « inventaires frayères » sur :

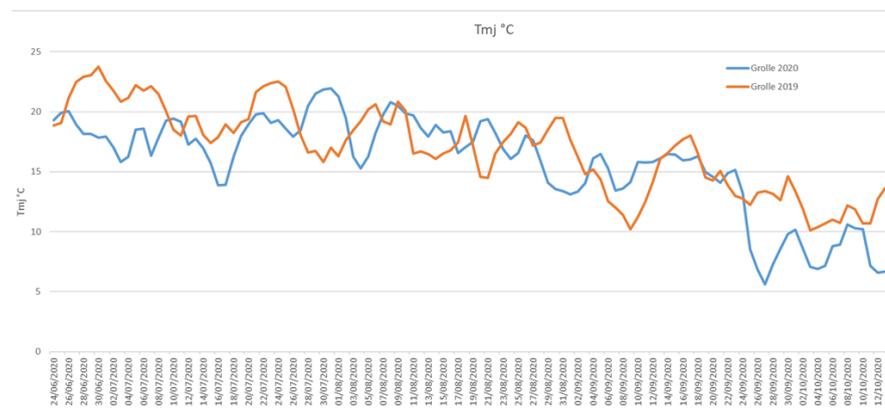
- L'Anés, pour le suivi de l'effacement d'un seuil réalisé en 2018.
- La Gueuse.
- Des affluents du Mars.

SUIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU

La température est un des éléments clé de la répartition et de la survie des espèces piscicoles. La Fédération réalise chaque année plusieurs suivis en continu de la température de l'eau pendant environ un an sur chaque station.

En 2020, 9 stations ont été suivies, réparties sur 7 cours d'eau différents :

- Ander x2
- Rioumau
- Veyrines
- Allanche
- Grolle
- Jordanne
- Santoire x2



En 2020 une réflexion sur la mise en place d'un réseau de suivi pérenne de la thermie des cours d'eau cantaliens a également été engagé par la Fédération, afin de suivre finement ce paramètre sur des stations représentatives. D'autres partenaires développent également ce type de suivi, des échanges ont donc eu lieu afin de coordonner des futurs suivis et d'établir un réseau départemental multi-partenarial. La Fédération gèrera 21 stations de suivi de la température sur le département du Cantal. Un bilan annuel englobant l'ensemble des résultats sera établi.



RESTAURATION

RÉALISÉES EN 2020

En raison de la pandémie, plusieurs opérations initialement prévues ont dû être annulées ou reportées (diversification des habitats piscicoles sur la Véronne, restauration du ruisseau de Montirin, Reconnexion du ruisseau du Mamou et de la Cère, Etude sur la présence de la Maladie Rénale Proliférative chez certaines populations de truite commune cantalienne,).

Restauration du ruisseau de Granget

Le ruisseau de Granget, affluent de la Rhue à Condat, est un cours d'eau présentant des habitats favorables à la reproduction et la croissance des juvéniles de truite commune notamment. Toutefois, la partie aval de ce ruisseau était totalement fermé par une prolifération incontrôlée de la ripisylve et la formation de nombreux embâcles. Les travaux ont donc pour objectif de ré-ouvrir le lit du Granget en réalisant un entretien de la ripisylve et un enlèvement des embâcles. Cette opération permet également une reconnexion pérenne du ruisseau à la Rhue afin de le rendre accessible aux géniteurs. En parallèle, 10 passages pêcheurs ont été installés le long de la Rhue autour de Condat ainsi que sur la Santoire afin de faciliter le franchissement des clôtures. Cette opération, d'un montant de 6215 euros est financée par la Région AURA, la FNPF, la FD15 et l'AAPPMA de Condat.



Entretien sélectif et nettoyage des berges et du lit sur l'Alagnon

En aval de Murat.
Intervention sur 800m de berge (400m de chaque côté), dégagement d'embâcles pour favoriser les zones de reproduction de la truite, intérêt pour la pêche.
Coût : 6612€ financés par la Région, la FNPF, AAPPMA de Murat et FD15.



Diversification des habitats aquatiques sur le Monzola

L'année 2020 a permis de poursuivre et finaliser les travaux entrepris sur le Monzola en septembre 2019. Ceux-ci avaient été arrêtés à cause des conditions météorologiques pour être repris en mars 2020 mais stoppés une nouvelle fois par le confinement. Ils ont ensuite pu être repris en septembre et achevés le 30 novembre 2020.



Ce cours d'eau est fortement piétiné par les bovins, entraînant un accroissement de l'érosion des berges et le colmatage des zones de cache et de reproduction des espèces lithophiles telles que la truite et le vairon. Le piétinement a également entraîné la création de lits secondaires sur certaines zones diminuant voir asséchant le débit du lit principal en période de sécheresse.

Les objectifs étaient multiples :

- Diversifier les habitats de trois espèces piscicoles : vairon, truite commune, loche franche,
- Restaurer l'état hydromorphologique du cours d'eau et améliorer son état général afin de permettre la poursuite d'une gestion piscicole de type patrimoniale,
- Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de préservation des milieux aquatiques.

Les travaux ne pouvant être réalisés en une seule action sur l'ensemble du Monzola, un secteur a été choisi pour une 1^{ère} tranche de travaux sur 1,5 km, il est situé sur la commune d'Anglards-de-Salers. Les travaux ont consisté à :

- La mise en défens du lit par la pose de clôture et création de point d'abreuvement,
- L'entretien sélectif de la ripisylve sur l'ensemble du linéaire,
- La reconstitution de deux secteurs à lits multiples à partir de matériaux présents sur place.

Les travaux ont été réalisés par l'association IDEE et financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, La FNPF, l'AAPPMA de Mauriac et la FDAAPPMA du Cantal.

FINANCÉES EN 2020

Restauration du fonctionnement écologique de l'Alagnonnette et de l'Arcueil

Les travaux de restauration de la fonctionnalité écologique de l'Arcueil et de l'Alagnonnette font partie du programme de restauration du contrat territorial vert et bleu Alagnon 2017-2022.

L'enjeu principal de ces travaux est de limiter la dégradation du cours d'eau en freinant les phénomènes d'érosion aggravés par le piétinement des troupeaux et la présence d'embâcles.

Les travaux ont pour objectifs de

- Restaurer une ripisylve fonctionnelle en améliorant son état sanitaire pour augmenter sa vigueur,
- Favoriser le retour d'une ripisylve fonctionnelle par des actions de mise en défens,
- Réduire et limiter les impacts sur la qualité de l'eau et les habitats, dus au piétinement des berges et au libre accès des troupeaux au cours d'eau,
- Améliorer l'état des berges.

Ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du SIGAL. Ils comprennent des actions de :

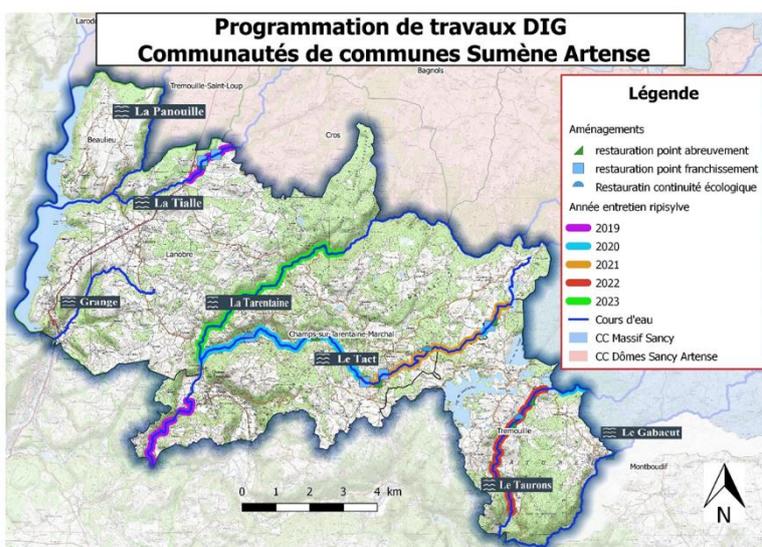
- Restauration classique sur 8,1 km de berges.
- Mise en défens des berges : 12,7 km de clôture, 36 descentes aménagées, 10 gués et 4 passerelles.
- Génie végétal avec 20 m de tressage.

- Végétalisation : 2000 boutures.
- Abreuvement hors cours d'eau : 2 points.

Le coût total estimé est de 222 858 €, sur un linéaire total de cours d'eau de 6,5 km. Le projet est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental du Cantal et le SIGAL. La participation financière des collectivités piscicoles est de 5 %, soit 11 143 €.

Restauration et entretien du Tact et de la Tialle dans le cadre du Contrat territorial Sources Dordogne Sancy Artense

La Communauté de Communes Sumène Artense met en œuvre un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du territoire. La FD et l'AAPPMA de Champs sur Tarentaine apportent une aide financière à la réalisation des actions de restauration des cours d'eau depuis 2019. En 2020, 5,8 km du Tact et 1,6 km de la Tialle ont fait l'objet d'un entretien/restauration de la ripisylve, d'enlèvement d'embâcles et de mise en défens des berges.



2^{ème} étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin versant du Célé dans le cadre du Contrat de Rivière Célé

Le Syndicat Mixte du Célé Lot Médian, a porté de 2015 à 2019 une première opération groupée de rétablissement de la continuité écologique sur 28 ouvrages sur le Célé, la Rance et le Veyre en partie cantalienne. Cette opération a abouti à la réalisation de travaux d'effacement ou d'équipements. Cette opération répondait aux obligations réglementaires (liste 2 L214-17 du Code de l'Environnement) ainsi qu'aux objectifs du SAGE Célé.

Le Syndicat souhaite poursuivre les efforts et traiter d'autres obstacles. Ce dernier, en partenariat avec le service technique de la Fédération notamment, a décidé de lancer une seconde phase ciblant 14 ouvrages cantaliens sur le Veyre, La Rance, le Moulègre, le Leynhaguet et l'Anès.

Cette étude aura pour objectif de faire un état des lieux de chaque ouvrage et de définir des scénarios d'aménagement.

La Fédération apporte une aide technique et financière à la réalisation de cette étude, 5400 euros sont ainsi alloués avec une aide de 50% de la FNPF (coût global de 180000 euros).



GESTION DES LACS DE 2nde CATÉGORIE

EMPOISSONNEMENTS

EMPOISSONNEMENTS EN KGS	BROCHET	SANDRES	GARDONS	PERCHES	TRUITES
SAINT-ETIENNE CANTALES-NEPES		500			
ENCHANET-GOUR NOIR				100	50
GRANDVAL	150	100	410	150	
LACS DE L'ARTENSE	78	100			
TOTAL	228	700	410	250	50

En 2020, 23 220 € ont été mobilisés par les collectivités piscicoles pour l'empoissonnement des retenues.

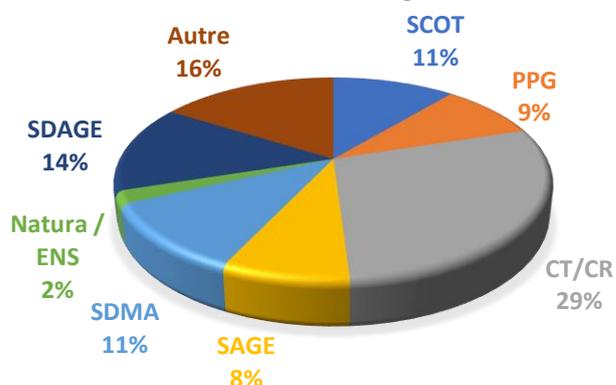
SUIVI DE LA REPRODUCTION DU SANDRE

Au moment des pics de reproduction du sandre, la Fédération échange régulièrement avec les AAPPMA et les services d'EDF sur la gestion des côtes des lacs. En effet la gestion à la hausse ou à la baisse du niveau des lacs peut préserver ou assécher les nids de sandre. Chaque fois que les contraintes de gestion l'ont permis, le gestionnaire met en œuvre les moyens nécessaires au maintien ou à la limitation de l'abaissement de la côte des lacs pendant les 10 jours les plus critiques pour la reproduction de l'espèce. Cette action, dont le coût est nul hormis le temps passé revêt d'une importance capitale avec des résultats bien supérieurs à toute opération de déversements... Les services d'EDF sont aujourd'hui sensibilisés à la prise en compte du cycle de vie des espèces lacustres et notamment du sandre.



AVIS TECHNIQUES

RÉPARTITION DES RÉUNIONS PAR THÈMES



La Fédération de Pêche est sollicitée par de nombreux partenaires extérieurs pour des avis dans le cadre d'outils de planification, de travaux impactant les cours d'eau ou de mesures réglementaires. Ces temps d'échange, obligatoires pour pouvoir planifier et coordonner des actions pertinentes sur l'ensemble d'un territoire, représentent une partie non négligeable du temps de travail du personnel technique.

RÈGLEMENTATION ET ATTEINTES AUX MILIEUX



RÈGLEMENTATION

Chaque année au mois d'octobre les services de la Fédération rencontrent les services de l'Etat (DDT, OFB) afin d'échanger sur les évolutions de la réglementation pêche souhaitées par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Quelques évolutions règlementaires ont vu le jour en 2020 :

Fermeture pêche en 1ère catégorie au 1er dimanche d'octobre (R436-6-II)	lacs d'Omps, Montrozier, Condat, les Essarts, Pêcher, Val Saint-Jean, Trizac, Belvezet, Taurons, Le Rouget, Le Fau
Nouveau parcours no-kill TRF toutes pêches (transformation ancien parcours)	Brezons, Santoire, Allanche
Suppression Parcours pêche au coup	Domaine de Laval
Nouveau parcours no-kill TRF suite à la sécheresse de 2019	Marilhou
Nouveau parcours no-kill TRF suite à la sécheresse de 2018	Jordanne
Maintien no-kill sécheresse 2019 pour 2020	Auze, Sionne, Monzola et affluents, Bertrande, Incon
Réserve totale de pêche (nouvelle)	Jonjon, Rementalou
Autorisation pêche à l'asticot sans amorçage	lac de Majonenc
Demande de ne pas dépasser l'axe médian (carpe)	2ème catégorie
Suppression zone de nuit carpe	Zone du Ribeyres (Cantalès)
Création d'une zone de nuit carpe	Du viaduc SNCF à la pointe de Puechbroussou (Cantalès)
No-kill total Black-Bass (Règlement Intérieur)	Enchanet

POLICE DE LA PÊCHE

OPÉRATIONS DE POLICE

Les opérations de contrôle et de surveillance ont été réduites lors du premier confinement qui correspondait au début de saison de pêche à la truite et à l'ouverture du brochet, deux périodes clés pour la garderie.

A noter qu'au vu du contexte, il n'y a pas eu de formation garde-pêche particulier. La Fédération compte 24 bénévoles gardes-pêche en 2020.

PROCÈS-VERBAUX D'INFRACTIONS

Suite au contexte sanitaire, la période de pêche a été pour le moins perturbée. Ceci engendre une baisse des procès-verbaux, on en compte 6 sur l'année 2020, relevant une à plusieurs infractions : 4 pour pêche en temps prohibé, 3 pour procédé ou mode prohibé et 6 pour défaut de port ou de carte de pêche.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROCÉDURES JURIDIQUES

Sur l'année 2020, seize dossiers concernant des atteintes aux milieux aquatiques ont fait l'objet d'un suivi par la Fédération : plainte, suivi auprès du procureur, assignation au tribunal,...

Au cours de l'année, six affaires ont été jugées en faveur de la Fédération : une pour non-respect de débit réservé, une pour travaux sans respect de l'autorisation, une pour dérivation de cours d'eau et trois pour pollution. Le préjudice écologique a été reconnu dans 3 cas, le préjudice financier ou moral de la Fédération dans cinq cas.

CONSTATS D'ATTEINTE AUX MILIEUX

La Fédération a un rôle d'alerte de l'Administration en cas d'atteinte des milieux aquatiques. En 2020 ont été notamment réalisés des constats ou des signalements sur le Tact, le ruisseau de Tourcy, le Labiou, le ruisseau du Puech, le ruisseau de Négro et sur le ruisseau du Meyrou. Ces constats concernent des rejets d'effluents agricoles, la création d'un ouvrage sans autorisation, des travaux forestiers qui entraînent le colmatage du lit, la présence d'algues vertes au printemps.

ACTIONS DE LA FÉDÉRATION PENDANT LA SÉCHERESSE 2020



L'été 2020 a été un des plus secs et chauds jamais enregistré. Les cours d'eau du département, après un printemps plutôt humide, ont subi l'absence totale de précipitation durant le mois de juillet associé à des températures élevées.

Dans ce contexte tendu pour les milieux aquatiques, la Fédération et les AAPPMA ont fait le maximum pour limiter l'impact de ce nouvel épisode de sécheresse. Le réseau associatif de la Pêche a pu une nouvelle fois montrer son rôle de sentinelle des milieux aquatiques...

9 pêches électriques de sauvetage ont été mises en œuvre avec l'aide des AAPPMA sur des tronçons de cours d'eau connus pour leur tendance à un assèchement précoce. Environ 2000 truites communes, accompagnées de centaines de vairons, loches franches, chabots, lamproies de planer, ont ainsi pu être sauvés et relâchés sur des zones moins sensibles à l'assèchement.

En parallèle et durant tout l'été, la Fédération a participé aux différentes réunions et consultations de la cellule sécheresse en Préfecture afin de présenter la situation des cours d'eau constatées sur le terrain et ainsi pouvoir défendre les intérêts des milieux aquatiques.



RÉGULATION DU GRAND CORMORAN

Un arrêté préfectoral autorise la Fédération à procéder à des tirs de régulation du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sur certains cours d'eau et plans d'eau du département. Ces opérations sont encadrées par les gardes de pêche assermentés de la Fédération et sont supervisées par les agents de l'ONCFS et de l'AFB. Le quota de tir en 2020 était, comme l'année précédente, de 100 cormorans.